

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2013-049

2. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté d'interdiction de stationnement pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de la Société de Travaux du Bassin Minier, sise 108, rue Victor Hugo prolongée B.P. 54 59860 BRUAY SUR L'ESCAUT, à l'effet de procéder aux travaux d'ouverture et de fermeture de tranchée pour l'éclairage public effectué par SATELEC, rue du 8 mai 1945 entre les Numéros 83 et 59 et rue Arthur Dumont, du 29 mai au 6 juin 2013 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

- Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Art. 1 –

Le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies précitées, au droit du chantier, du 29 mai au 6 juin 2013, de 8h à 17h.

Art. 4 – La présence des engins de chantier sur la voie précitée respectera toutes les mesures de sécurité pour les piétons.

Art. 5 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise qui réalisera les travaux pour permettre l'application des présentes dispositions.

Art. 6 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Société de Travaux du Bassin Minier de Bruay sur l'Escaut.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.

Fait à Emerchicourt, le 27 mai 2013.

Le Maire,

Michel LOUBERT.